POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIERE DES CLUBS

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026

à 9 h 30 à CAHORS, siège du District.

(Accueil des clubs : 9 h)

Numéro affiliation du club : ……..

Le bureau du club de : …….....

Donne pouvoir à M (ou Mme)……

Numéro de licence ……..

Pour le représenter à l'Assemblée Générale Financière des clubs.

Signature du Président Cachet du Club

*Rappel art. 12.3 des Statuts du District du Lot de Football : « **s'ils ne sont pas Présidents de leur association, les délégués doivent être munis d'un pouvoir** de celle-ci, Pouvoir signé du Président. Un délégué ne peut représenter, au plus, que 2 associations y compris la sienne, et à condition qu'il représente déjà celle-ci. Le délégué devra être muni de pouvoirs réguliers signés de chacune de ces associations. Chaque club ne pourra déléguer qu'un seul représentant. En aucun cas plusieurs membres d'un même club ne pourront représenter d'autres associations. »*